

ARRÊTÉ

**Portant inscription
sur la liste d'aptitude
au grade
d'ASSISTANT DE CONSERVATION
DU PATRIMOINE ET
DES BIBLIOTHEQUES
PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
au titre de la Promotion Interne**

N/Réf. : JGP/BdK/CB

Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011, portant statut particulier du cadre d'emplois des ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2013 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des Commissions Administratives Paritaires,

Vu l'arrêté n° 21-198 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire en date du 11 juin 2021, portant établissement des lignes directrices de gestion relatives à la Promotion Interne,

Vu les demandes d'inscription formulées par les Autorités Territoriales des Collectivités Territoriales et Etablissements Publics affiliés au Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

Considérant que le Président arrête la liste d'aptitude,

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AR-037-263700126-20231013-23_382-AR

ARRÊTE

Article 1er :

La liste d'aptitude au **grade d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 2^{ème} Classe** au titre de la Promotion Interne, **pour l'année 2023**, est fixée comme suit :

- MERCIER Caroline

Article 2 :

La validité de la présente liste d'aptitude est de 2 ans, **soit du 1^{er} décembre 2023 au 30 novembre 2025**, renouvelable dans la limite de 4 ans, soit jusqu'au 30 novembre 2027.

Article 3 :

Cette liste sera adressée à Monsieur le préfet d'Indre-et-Loire et publiée au Bulletin des Offres et Demandes d'Emplois (format informatique).

Article 4 :

Monsieur le Directeur du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à TOURS, le 13 octobre 2023

**Le Président du Centre de Gestion
d'Indre-et-Loire,**


Jean-Gérard PAUMIER

Publié le :

17/10/23

**Le Président du Centre de Gestion
d'Indre-et-Loire,**


Jean-Gérard PAUMIER

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2023

Application agréée E.legalite.com

99_AR-037-283700128-20231013-23_382-AR